

Le 10 septembre 2020

Approbation, par voie de vote par correspondance, des points figurant à l'ordre du jour, présentés pour approbation à la cent trentième session du Conseil d'administration

Mesdames et Messieurs les Représentants au Conseil d'administration,

Suite à l'approbation de l'ordre du jour provisoire de la cent trentième session du Conseil d'administration, les points énumérés à la section III de la partie II de l'ordre du jour sont soumis à votre attention pour approbation, par voie de vote par correspondance.

Le Conseil d'administration est invité à examiner les points énoncés dans le document ci-joint et à approuver les recommandations y relatives par voie de vote par correspondance, conformément à l'article 23 du [Règlement intérieur du Conseil d'administration](#).

Les représentants au Conseil d'administration sont invités à exprimer, pour les membres qu'ils représentent, un vote favorable, défavorable ou d'abstention concernant chacune de ces propositions. Une réponse écrite, précisant le vote ("oui", "non" ou "abstention"), devra être soumise d'ici au jeudi 17 septembre 2020, à minuit (heure de Rome). Pour plus de clarté, les représentants sont invités à utiliser le bulletin de vote ci-joint pour exprimer leur suffrage.

Il est rappelé aux représentants qu'en vertu de l'article 23 du Règlement intérieur du Conseil d'administration:

- a) les membres et les membres suppléants peuvent émettre un vote "oui", "non" ou "abstention" qu'ils notifient par télécopie (+39 06 5459 3212) et/ou par courriel adressé à gb@ifad.org;
- b) l'absence de notification, passé le délai fixé, ne vaut pas abstention, mais signifie une non-participation au scrutin;
- c) en l'absence de réponse de la part d'un membre, le vote du membre suppléant est retenu.

Les résultats de ce vote par correspondance seront communiqués au Conseil d'administration en temps opportun.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les Représentants au Conseil d'administration, les assurances de ma très haute considération.



Luis Jiménez-McInnis
Secrétaire du FIDA

Représentants au Conseil d'administration du
Fonds international de développement agricole
et destinataires de copies
pour information

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR SOUMIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR EXAMEN PAR VOIE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

8. Questions opérationnelles

a) **Détermination des objectifs du cadre de gestion des résultats pour FIDA11**

Le Conseil d'administration est invité à examiner le document [EB 2020/130/R.12](#) et à approuver les objectifs proposés concernant les indicateurs du niveau II (résultats en matière de développement) relatifs aux produits et aux effets directs (2.3.5-2.3.6 et 2.3.11-2.3.16) et les indicateurs du niveau III (performance opérationnelle et organisationnelle) relatifs à la performance des programmes de pays (3.3.1 et 3.3.3-3.3.6).

f) **Propositions de projet/programme et don soumises à l'attention du Conseil d'administration**

i) **Afrique orientale et australe**

a. **Kenya: Projet relatif à la commercialisation des produits de l'élevage**

Le Conseil d'administration est invité à examiner le document [EB 2020/130/R.22](#), l'additif et l'accord de financement négocié, et à approuver le financement proposé de deux prêts d'un montant total de quarante-six millions deux cent dix mille euros (46 210 000 EUR) en adoptant les résolutions suivantes:

"DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République du Kenya un prêt à des conditions mixtes d'un montant de vingt-trois millions cent cinq mille euros (23 105 000 EUR), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République du Kenya un deuxième prêt, à des conditions particulièrement favorables, d'un montant de vingt-trois millions cent cinq mille euros (23 105 000 EUR), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."

ii) **Asie et Pacifique**

a. **Népal: Programme pour des filières au service d'une transformation agricole inclusive**

Le Conseil d'administration est invité à examiner la proposition présentée dans le document [EB 2020/130/R.24](#), l'additif et l'accord de financement négocié, et à approuver le financement proposé en adoptant la suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République fédérale démocratique du Népal un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant de quatre-vingt-dix-sept millions six cent soixante-dix mille dollars des États-Unis (97 670 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."

iv) **Proposition de don à Delivery Associates pour l'extension du programme DELIVER: Favoriser l'obtention de résultats dans le secteur agricole des Îles Salomon**

Le Conseil d'administration est invité à examiner le document [EB 2020/130/R.26](#) et à approuver la recommandation consistant à accorder un don à une entité du secteur privé, financé par la République de Corée dans

le cadre d'un accord pour l'octroi de fonds supplémentaires avec le FIDA, en adoptant la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds, dans le but de financer en partie le Programme visant à favoriser l'obtention de résultats dans le secteur agricole des îles Salomon, accordera un don de cinq cent mille dollars des États-Unis (500 000 USD) à Delivery Associates pour un programme de deux ans. Ce don sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées au Conseil d'administration dans le présent rapport."

Cette approbation sera subordonnée à la bonne fin des négociations encore en cours avec le Gouvernement de la République de Corée s'agissant de l'extension du rapport coût/performance des dispositions concernant des fonds supplémentaires entre le Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et des affaires rurales de la République de Corée (MAFRA) et le FIDA. Le Conseil d'administration sera informé de la bonne fin desdites négociations à une session ultérieure.

v) Proposition de don en faveur de Delivery Associates pour le Projet de gestion axée sur les résultats au service de la transformation rurale (RESOLVE)

Le Conseil d'administration est invité à examiner la proposition présentée dans le document [EB 2020/130/R.27](#) et à approuver le don proposé en adoptant la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds, dans le but de financer en partie le Projet de gestion axée sur les résultats au service de la transformation rurale, accordera un don d'un montant de deux millions de dollars des États-Unis (2 000 000 USD) à Delivery Associates, pour un projet triennal. Ce don sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées au Conseil d'administration dans le présent rapport."

10. Gouvernance

a) Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-quatrième session du Conseil des gouverneurs

L'article 6 du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs stipule que le Président établit, avec l'approbation du Conseil d'administration, un ordre du jour provisoire pour chaque session du Conseil des gouverneurs. En conséquence, le Conseil d'administration est invité à examiner et approuver le projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-quatrième session du Conseil des gouverneurs, tel qu'il figure dans le document [EB 2020/130/R.37](#).

b) Rapport du Bureau du Conseil des gouverneurs sur les modifications qu'il est proposé d'apporter au Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs

Le Conseil d'administration est invité à examiner et à approuver la présentation du rapport du Bureau tel qu'il figure dans le document [EB 2020/130/R.38](#) ainsi que les modifications qu'il est proposé d'apporter au Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs, par vote par correspondance.

12. Questions diverses

a) Mémoire d'accord entre l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques et la communauté des donateurs

Le Conseil d'administration est invité à examiner le document [EB 2020/130/R.41](#) et i) à approuver le prolongement de la participation du FIDA au mémoire d'accord entre l'Organisation internationale des

institutions supérieures de contrôle des finances publiques et la communauté des donateurs pour une période supplémentaire de cinq ans et ii) à déléguer au Président le pouvoir d'approuver les futurs renouvellements du mémorandum d'accord selon les mêmes modalités et conditions.

b) Accord de coopération et de cofinancement entre la Banque islamique de développement et le FIDA

Le Conseil d'administration est invité à examiner le document [EB 2020/130/R.42](#) et, conformément à la section 2 de l'article 8 de l'Accord portant création du FIDA, à autoriser le Président à négocier et conclure un accord de coopération et de cofinancement entre la Banque islamique de développement et le FIDA pour créer un cadre de coopération conforme, en substance, aux dispositions figurant en annexe du document mentionné ci-dessus.

c) Mémorandum d'accord entre le FIDA et la Capacité africaine de gestion des risques

Le Conseil d'administration est invité à examiner le document [EB 2020/130/R.43](#) et, conformément à la section 2 de l'article 8 de l'Accord portant création du FIDA, à autoriser le Président à négocier et conclure un mémorandum d'accord entre la Capacité africaine de gestion des risques et le FIDA pour créer un cadre de coopération conforme, en substance, aux dispositions figurant en annexe du document mentionné ci-dessus. Le mémorandum d'accord signé sera présenté au Conseil d'administration pour information lors d'une session ultérieure.

d) Mémorandum d'accord entre le FIDA et Orange

Le Conseil d'administration est invité à examiner le document [EB 2020/130/R.44](#) et, conformément à la section 2 de l'article 8 de l'Accord portant création du FIDA, à autoriser le Président à négocier et conclure un mémorandum d'accord entre le FIDA et Orange Afrique et Moyen-Orient, représentée par son Président-directeur général, selon les modalités décrites ci-dessus. Le mémorandum d'accord signé sera présenté au Conseil d'administration pour information lors d'une session ultérieure.